

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le vingt-neuvième jour du mois de septembre deux mille-vingt-cinq se tenait, à 16 H 15, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

M. Dave Plourde, président et représentant d'Albanel
M. Jean Morency, vice-président et représentant de Normandin
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville
Mme Sylvie Coulombe, représentante de Saint-Thomas-Didyme

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Nadia Genest, secrétaire-trésorière
M. Jerry Piquette, directeur général p.i.

EST ABSENT :

M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment notifié aux membres du conseil d'administration, conformément à l'article 153 du Code municipal.

1.- Ouverture de la séance

M. Dave Plourde souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour

105-09-2025

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie Intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté.

3.- Besoins de formation pompiers I et pompiers II

ATTEND QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité municipaux;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale GEANT désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale GEANT prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 3 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Régie doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Maria-Chapdelaine en conformité avec l'article 6 du Programme

106-09-2025

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Maria-Chapdelaine.

4.- Addenda – greffière-trésorière et direction générale

L'administrateur, M. Vincent Beckert, se joint à la séance à 16h25.

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a débuté son travail à titre d'adjointe administrative en octobre 2012 pour la Régie ainsi que la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière est secrétaire d'assemblée depuis le 19 septembre 2013;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a été nommé secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale GEANT le 19 mars 2014 par la résolution 16-03-2014;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a été nommé secrétaire-trésorière le 7 novembre 2019 par la résolution 64-11-2019 ayant comme employeur la Ville de Normandin;

ATTENDU QUE la résolution 29-06-2020 mentionne que la greffière-trésorière est rémunéré par la Régie intermunicipale GEANT;

ATTENDU QUE le 16 février 2023, par la résolution 24-02-2020, le poste de greffière-trésorière est un poste permanent;

107-09-2025

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration reconnaît l'ancienneté de Nadia Genest à partir d'octobre 2012;

QUE le conseil d'administration s'engage à réévaluer le poste de greffière-trésorière avec les nouveaux rôles et responsabilités ajoutés à partir du 1^e janvier 2025;

QUE le poste de greffière-trésorière est un poste permanent à 70 heures par deux semaines pour les travaux exécutés directement à la régie, non-compris les services octroyés à d'autres organismes municipaux;

QU'il y a possibilité d'augmenter le poste à 80 heures par deux semaines avec autorisation du directeur général pour les travaux exécutés directement à la régie.

5.- Liste des comptes de septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de septembre 2025 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de septembre 2025, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

108-09-2025

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de septembre 2025 pour un montant 86 156.99 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

6.- Période de questions

Aucune question.

7.- Levée de l'assemblée

109-09-2025

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 16h04.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Dave Plourde
Président

Je, Dave Plourde, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dave Plourde
Président